

Mouvement international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 8

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(il en est de même pour l'Union suisse des paysans), de sorte que nous ne sommes pas orientés exactement sur l'effectif.

Le rapport renseigne sur la composition des instances fédératives, les assemblées de délégués, l'activité du comité central, des commissions spéciales et des groupes professionnels, ainsi que sur la représentation des arts et métiers dans les autorités ou commissions officielles. Il est intéressant de constater ici que, par exemple, messieurs Genoud et Galeazzi, membres de la commission fédérale de l'assurance-maladie, sont désignés expressément comme représentants des arts et métiers, tandis que le Conseil fédéral refusa la nomination d'un représentant de l'Union syndicale en disant qu'il ne s'agissait pas d'une représentation des fédérations économiques, mais d'une commission « d'intéressés ».

Le rapport oriente également sur l'activité du secrétariat, l'enregistrement et la bibliothèque, les cours de conférenciers, les examens de patrons et les publications. Il fut délivré 15,585 contrats d'apprentissage durant l'année de gestion.

Les comptes annuels bouclent par un excédent de dépenses de fr. 18,937. La fortune nette se monte à fr. 1,089,765. Les rapports des fédérations cantonales et des fédérations professionnelles centrales sont joints aux rapports des instances centrales. Une liste des revues générales et spéciales des arts et métiers se trouve annexé au rapport.



Mouvement international

Ecole syndicale internationale d'été. La troisième école syndicale d'été organisée par la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, s'est ouverte à Uccle, près de Bruxelles, le 19 juillet 1926, dans les locaux de l'Ecole ouvrière supérieure belge.

Les années précédentes, l'école syndicale internationale fonctionna en Tchécoslovaquie et en Suède.

Cette année, la réussite est complète. L'école, dont les cours dureront quinze jours, constituera un véritable succès.

Elle compte 70 participants, parmi lesquels dominent les Anglais (27) et les Allemands (22).

Les organisations des pays suivants sont également représentées: Tchécoslovaquie, Autriche, Hollande, Danemark, Pologne, Espagne et Japon.

On remarquera que les organisations suisses, belges et françaises ne sont pas représentées à l'école. On ne peut que le regretter.

Les travaux furent inaugurés par une leçon de Louis de Brouckère sur « la situation sociale et politique belge ». Indépendamment des leçons qui seront données à l'école, les élèves participeront à diverses excursions et visiteront notamment au pays de Charleroi une verrerie mécanique; le port d'Anvers; les usines coopératives de Micheroux; les œuvres socialistes gantoises, etc.

La Fédération internationale des ouvriers d'usine publie son rapport d'activité pour les années 1923, 1924 et 1925. Ce rapport témoigne des grosses difficultés que rencontrent certains secrétariats internationaux pour accomplir leur tâche. Comme les autres secrétariats, celui des ouvriers d'usine eut à souffrir de la situation difficile où se trouva l'organisation allemande et qui l'empêcha de verser ses cotisations. Il ne put obtenir l'affiliation des organisations anglaises parce que la cotisation leur semble trop élevée. Cependant, malgré les difficultés d'ordre financier qui enrayent quelque peu l'activité de ce secrétariat, il put transformer son bulletin mensuel en une publication hebdomadaire.



Etranger

Argentine. Le Sénat argentin vient d'être saisi d'une proposition de loi sur les associations patronales et ouvrières. Cette proposition autorise la constitution d'associations d'individus, de corporations d'ouvriers et d'entreprises ou même d'associations mixtes de patrons et d'ouvriers appartenant à une même profession ou à des professions similaires. Ces associations pourront se constituer librement pour défendre leurs intérêts moraux et économiques, sans avoir à justifier au préalable d'une autorisation des pouvoirs publics. Elles jouiront de la personnalité morale, pourront instituer des caisses de prévoyance, participer à l'élection des représentants patronaux et ouvriers du conseil du travail et intervenir dans les conflits collectifs. Ne pourront se prévaloir des dispositions de cette loi les associations qui poursuivent des fins contraires à la morale, aux bonnes mœurs, aux lois en vigueur et à la constitution de la République ou qui tentent de limiter la liberté individuelle et la liberté de conscience de leurs membres.

Une autre disposition de cette loi prévoit que la constitution de syndicats professionnels sera obligatoire pour les employés de l'Etat.

Autriche. La commission syndicale autrichienne publie dans le fascicule 10 du journal *Arbeit und Wirtschaft* son rapport d'activité sur l'année 1925.

Favorisés par la crise, les patrons tentèrent d'aggraver sur toute la ligne les conquêtes politico-sociales des ouvriers. Dans de nombreux conflits, la commission syndicale dut intervenir; il lui fut toutefois possible de conclure des contrats favorables dans un grand nombre de branches d'industrie: ce fut le cas dans l'industrie textile de la Basse-Autriche, dans l'industrie métallurgique, dans la ferblanterie en bâtiment, dans la serrurerie, dans l'industrie des lampes électriques, etc. On put obtenir dans la plupart des conflits des augmentations de salaires et dans le domaine des contrats de travail, il fut fait des progrès.

Les instances syndicales furent aussi fortement mises à contribution par des questions de politique sociale; l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et accidents et l'assurance-vieillesse furent au premier plan des débats. Une lutte pour la prolongation des secours de nécessité aboutit à une solution acceptable; une tentative du gouvernement, lequel voulait restreindre la sphère des assurés contre le chômage, échoua et d'autres aggravations purent être repoussées.

Dans le domaine de l'économie publique, l'abolition de l'index put être obtenue durant l'année de gestion, car il y a déjà longtemps que son calcul ne correspondait plus aux conditions d'existence, ensuite de la stabilisation de la monnaie. En outre, un projet concernant la commercialisation des forêts nationales fut déposé au parlement et une solution satisfaisante pour les ouvriers fut obtenue.

Il fut constamment voué une grande attention à l'œuvre d'éducation. Il fut créé durant l'année de gestion une université ouvrière, à laquelle 11 syndicats furent admis. La presse syndicale a gagné du terrain en étendue et a aussi augmenté son texte. L'organe de la commission syndicale, *Arbeit und Wirtschaft*, atteint un tirage de 13,181 exemplaires. Le déficit, du montant de 7400 shillings, fut comblé par la commission syndicale.

D'après le rapport en cause, les sections de la commission syndicale ont fourni un bon travail. Il fut fondé, avec la collaboration de la commission syndicale, une union des petits paysans, des vignerons et petits fermiers, laquelle s'est très bien développée.